

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 20 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre particulière de Naples, du 26 avril.

NOTRE cour observe toujours la plus exacte neutralité; mais il est à craindre qu'elle ne soit forcée de paroître y contrevenir. Le cabinet d'Espagne nous presse continuellement de renforcer les garnisons des trois présides qui lui appartiennent en Toscane. On levé en même-tems six mille hommes de recrue, sans faire trop de bruit; peut-être sont-ils destinés pour les trois villes dont l'Espagne veut augmenter les garnisons. Nous verrons quel sera le prétexte qu'on pourra donner pour persuader que l'on ne contrevient pas à la neutralité, en fournissant ainsi des troupes à notre allié.

Tout le monde connoît la franchise de notre roi; ce n'est pas à lui qu'on peut reprocher la politique, encore moins l'astuce italiennes. Voici une de ses réponses qui le caractérisent bien. Dans une des dernières audiences, le ministre de Russie assura sa majesté, « que l'impératrice sa souveraine l'avoit expressément chargé d'assurer sa majesté que c'étoit avec la plus grande satisfaction qu'elle avoit vu les Français échouer dans toutes leurs entreprises, & sur-tout la belle défense de Cagliari, qui, attaqué par mer & par terre avec des forces deux fois plus nombreuses que celles qui s'étoient présentées devant Naples ». . . . Le roi l'interrompant, lui dit : « Bon, bon, je vois ce que l'impératrice veut dire; la chose est dûe faite à présent : mais vous pouvez l'assurer que si Belville, quand il descendit ici, avoit exigé que je me fisse Jacobin, j'aurois pris sur-le-champ sans hésiter le bonnet rouge ».

P I È M O N T.

De Turin, le 26 avril.

Nous jouissons ici de la plus parfaite tranquillité; l'administration ne témoigne aucune inquiétude, parce que la justice & la modération président à toutes les démarches, & quelle nous fait d'assez bonne foi pour lui tenir compte de tout ce qu'elle fait pour le bonheur du peuple. Puissé l'exemple de la révolution française, bien loin de soulever les rois contre elle, les engager à établir entre la monarchie & la république, la seule lutte qui dûe exister, celle du bien public! c'est le seul moyen de préserver les peuples de ces secousses violentes qu'on nomme révolutions, & les princes de ces chûtes terribles dont notre siècle nous a offert déjà plus d'un exemple.

Avant l'ouverture de la campagne, sa majesté, pour prévenir toutes les réclamations & tous les reproches de dureté qui pourroient lui être adressés de l'armée, avoit publié un manifeste en forme d'exhortation, où, après avoir exposé les désagrémens, les privations, les fatigues & les dangers qui sont inséparables du service en tems de guerre, il invitoit ceux des officiers qui ne voudroient ou ne pourroit se soumettre à ce genre de vie, de demander leur retraite, les prévenant qu'une fois la campagne ouverte, ils seroient tenus de ne pas quitter leur poste. Ce manifeste, lu par le général de Vins, au corps des officiers, n'a fait aucune sensation; personne n'a voulu jouir du bénéfice de la loi.

Notre gouvernement, dit-on, a si bien calculé ses mesures, que l'on regarde la reprise de Nice & de la Savoie comme des évènements certains & même très-prochains. La suite nous apprendra si ces calculs n'ont point pour base des hypothèses invraisemblables.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 mai.

On vient d'arrêter, comme mesure de défense intérieure, la formation de trois camps, en différentes parties du royaume, composés d'environ 23,000 hommes d'infanterie, & 3,500 de cavalerie. Celui de l'Est sera placé sur la commune de Warley dans le comté d'Essex; celui du Sud, près de Maidstone dans le comté de Kents, & celui de l'Ouest à Plymouth.

La convention des catholiques-romains, qui s'étoit formée en Irlande pour délibérer sur les moyens d'obtenir plus efficacement la jouissance des droits qu'ils réclament, & l'abrogation des loix oppressives sous lesquels ils gémissent depuis si long-tems, a paru satisfaite des dispositions que le roi leur a témoignées pour le redressement de leurs griefs, & des mesures que le parlement d'Irlande a déjà prises & se propose de suivre pour satisfaire à leurs légitimes demandes. Les catholiques attendront du tems une plus complète réintégration dans leurs droits politiques. La convention, ayant de se séparer, a voté une somme de 2,000 liv. sterl. pour être employée à faire une statue pédestre de Georges III. Après les premières & vives démarches que les catholiques avoient faites d'abord pour se soustraire au joug pesant que leur impose la Grande-Bretagne, on ne s'attendoit pas, il y a quelques mois, à voir leurs efforts se terminer par une conclusion si modérée.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Extrait d'une lettre particulière d'Aix, du 10 mai.

Ce n'est pas sans la plus grande surprise que nous avons lu dans plusieurs journaux qu'il y avoit eu des exécutions arbitraires & sanglantes à Marseille. Depuis la fin tragique du trop malheureux curé Olive, ordonnée par Mourraile l'ex-maire, & exécutée, non par des Marseillois, mais par une horde de scélérats payés pour cette exécution, il ne s'est rien passé d'affligeant dans Marseille, & personne n'a péri. Le règne des factieux est fini, & n'a que trop duré; les 24 sections de Marseille, assemblées en permanence, ont su déjouer leurs manœuvres & mettre fin à leurs complots: réduits au désespoir, leur dernière ressource est d'induire les honnêtes journalistes en erreur, en faisant répandre des bruits que l'excellente conduite des Marseillois dément. On a écrit aussi que Mourraile, l'ex-maire, avoit été relâché, ce qui est faux encore; il est toujours dans les fers; on continue l'instruction de la procédure, ainsi que celle des freres Savon & Scitres, procureur de la commune: du reste, tout est dans le meilleur ordre à Marseille, à Toulon & à Aix; les sections de ces trois villes se correspondent; ainsi le bien ne peut que s'opérer: on a réinstallé hier à Marseille le tribunal populaire; le soir, illumination générale: ainsi vous voyez que le désordre qu'on se plaisoit à annoncer n'existe que parmi la classe d'hommes qui n'ont plus le pouvoir de l'entretenir, parce qu'on leur en a ôté tous les moyens.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Landau, le 12 mai.

Notre position vis-à-vis de l'ennemi est toujours la même; on diroit que ce n'est plus qu'un jeu de se battre. La découverte ne sort pas une seule fois sans en venir aux prises avec lui, & toujours avec avantage de notre côté. Nous n'avons pas perdu encore un seul homme de cette manière.

Hier trois gendarmes, mauvais sujets, ont déserté. On les regrette moins que leurs chevaux. Il est fort rare d'entendre parler de désertion parmi nous; mais lorsqu'il se trouve des membres gangrenés, nous aimons mieux les voir partir que de les garder. Le général Gillot, dont nous sommes tous enthousiasmés, fait tous les jours un sermon civique à la parade, qui lui attire plus d'auditeurs que le meilleur orateur n'en rassembleroit dans la cathédrale de Paris. Lorsque l'heure de la parade arrive, la place d'armes est remplie de citoyens de toutes les classes, qui se pressent autour de lui pour entendre ce qu'il va annoncer: là, il nous fait part de ses intentions pour le maintien de l'union & de l'esprit public qui doit régner parmi nous; ensuite, s'il a quelques nouvelles de l'ennemi, il nous en fait lecture; enfin sa conduite est un vrai modèle pour les généraux qui veulent se faire connoître & gagner la confiance du soldat: il fait tout & voit tout par lui-même.

Les déserteurs prussiens nous arrivent tous les jours au nombre de 5 ou 6. Ces jours passés, il y en eut un qui fut caché deux jours dans les vignes sans oser se montrer, parce qu'on leur fait croire que nous massacrons tous ceux des leurs que nous pouvons attraper.

Il y a eu ici un bataillon de volontaires, dont la presque totalité avoit donné sa démission. Le général les ayant menacés de faire connoître leur lâcheté à toute l'armée, ils ont tous été la reprendre, à l'exception d'un seul grenadier qui a eu la bassesse de persister: aussi a-t-il été livré à tout l'opprobre qu'il mérite.

— Du 12 mai. Nous venons de voir arriver les trois commissaires de la convention, les citoyens Ruamps, Montaut

& Sobrany. L'accueil qu'on leur a fait ici, n'a pas été accompagné des cris d'allégresse, dont tous leurs collègues, prédecesseurs étoient régales au premier aspect. On en attribue la cause au diagrîn qu'à le soldat de se voir bientôt privé d'un général, qui a toute son estime, toute sa confiance. Ils ne peuvent pas croire que les intentions soient mauvaises; car il fait bien que, s'il s'avisait de vouloir trahir la patrie, il trouveroit des citoyens dans l'armée du Rhin, qui profiteroient de la leçon que Dumouriez a donnée à celle de la Belgique; & ils pensent que Custine est allé trop en avant pour vouloir rétrograder. D'ailleurs, l'exemple de Dumouriez doit suffire pour rettenir tous ceux qui auroient envie de l'imiter.

On vient de prendre un espion dont les papiers trouvés sur lui, releveront peut-être des choses intéressantes. On espère qu'il ne s'en tirera pas aussi facilement que plusieurs autres pris avant lui. Nous devrions imiter, en cela, les ennemis qui, sur le moindre soupçon, expédient ces sortes de gens pour l'autre monde.

De Paris, le 20 mai.

On écrit de Perpignan, en date du 9 mai, que les Espagnols sont toujours campés à Boulon; ils font de tems en tems quelques pillages dans les environs; on leur a pris ces deux jours-ci quelques espions qui sont au Castillet. Ils travaillent à pratiquer un chemin pour passer de la grosse artillerie: s'ils y réussissent, & qu'il n'y ait pas de forces suffisantes pour les empêcher de continuer leurs travaux, ils feront sans doute le siège de Perpignan, dont la garnison n'est pas nombreuse. Il seroit bien essentiel de renforcer les munitions de la place; car l'on fait que les ennemis sont déjà au nombre de 15 mille hommes, & sur-tout qu'ils ont de la cavalerie.

COMMUNE DE PARIS.

Du 18 mai.

Le général Santerre, sur le point de partir pour l'expédition de la Vendée, vint hier soir faire ses adieux au conseil. Le président lui adressa ces mots: « Pars, généreux enfant de la république; pars, brave soldat; & avertis heureux que César, à ton arrivée tu pourras dire comme lui: Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu ». De nombreux applaudissemens ont suivi cette réponse.

Le conseil a sur-le-champ procédé, par appel nominal, à son remplacement provisoire; tous les suffrages se sont réunis en faveur de Boulanger, commandant en second de la section de la Halle-au-Bled: c'est le même que, peu de jours auparavant, les jacobins avoient désigné pour remplir ce poste important. Le président l'a proclamé commandant-général provisoire pendant l'absence de Santerre.

Dans la séance d'aujourd'hui, le nouveau général, présenté par Santerre, a dit ces mots: « Citoyens, un véritable républicain se doit à son pays; c'est le seul motif qui m'a engagé à accepter le nouveau grade auquel la confiance publique vient de m'élever ». Il a alors prêté le serment accoutumé, & a reçu du président l'accolade civique: les tribuns ont fait retentir la salle d'applaudissemens. Sur la demande de Boulanger, le conseil lui a adjoint le citoyen Sellret pour un autre citoyen pour le féconder.

Chaumet a ensuite pris la parole: « Il n'est pas dans mes vues, a-t-il dit, de priver la commune de Paris de son directeur de suffrage dans l'élection d'un commandant général; il faut donc qu'elle soit consultée; mais dans ce moment vous avez besoin d'un centre de force toujours sous la main de l'autorité civile, & prête à se porter par-tout où le besoin s'en fera sentir. Il nous faut donc un commandant sans-culotte. Boulanger

sera certainement rejeté par les aristocrates ; il aura beaucoup d'ennemis, je le lui prédis, parce qu'il est jacobin ; mais qu'il ne s'épouvante pas. Les ennemis des jacobins seront bientôt ceux de la république entière. Un projet de guerre civile est prêt à éclater : des brigands, des coquins veulent désorganiser Paris, mais Paris qui a fait *seul* la révolution, saura *seul* la soutenir ; & le conseil-général sera toujours le centre d'unité, le point du ralliement des braves sans-culottes, dont la masse imposante fera rentrer tous les aristocrates dans le néant. Rappelez-vous les hautes destinées pour lesquelles vous êtes nés ; rappelez-vous que vos noms sont inscrits sur les registres du 10 : comme alors, s'il le faut, nous changerons nos écharpes en baudriers, nous quitterons nos plumes pour prendre la pique, & nous suivrons Boulanger. Mille cris d'approbation ont fait retentir la voûte. L'orateur a requis & le conseil a arrêté, que la nomination de Boulanger seroit annoncée aux 48 sections, avec les considérations & invitations nécessaires pour la faire agréer par elles.

La section du Panthéon est venue réclamer la part à laquelle elle a dit avoir droit dans la nomination du général : « C'est d'après vos principes mêmes que nous vous prenons, a dit l'orateur, vous nous parlez sans cesse de nos droits ; c'est au peuple seul, dites-vous, à se nommer les chefs qui doivent le conduire, & vous, nos commis, nos délégués, vous vous avisez de nous donner des maîtres ! En vérité, sans être grands logiciens, les sans-culottes voient fort bien que cette conséquence n'est pas exactement déduite des prémisses ». L'orateur & son discours ont médiocrement réjoui le conseil. Le président & Chaumet se sont efforcés de lui inculquer que tout ceci n'étoit que du provisoire, puisque Santerre servoit son grade. On a aussi insisté sur la nécessité de cette mesure révolutionnaire. Le conseil a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que la nomination sera soumise à l'adhésion des 48 sections.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Isnard).

Suite de la séance du samedi 18 mai.

Une députation de la commune de Paris vient faire part d'un arrêté par lequel cette commune a dénoncé à l'accusateur public les citoyens Panis, Sergent, Leclerc, & autres membres du comité de surveillance de la commune du 10 août, qui n'ont pu encore rendre compte de leur administration.

Des citoyens de la section de la Fraternité paroissent à la barre ; ils font lecture d'une adresse de cette section, à laquelle ont adhéré les sections de la Butte des Moulins & de 1792. Après avoir annoncé que leurs volontaires sont prêts à partir, & que les engagements contractés avec eux seront religieusement acquités, ces sections demandent que, pour prévenir tout arbitraire, la convention donne à la taxe de guerre une répartition uniforme ; puis elles disent : « Représentans, les circonstances où se trouve la France exigent que nous nous honorions aussi par une éclatante manifestation de nos principes & de nos vœux : nous ne connoissons dans la convention que la convention elle-même ; nous défendrons dans chacun de ses membres le dépôt sacré de la représentation nationale ; nous la défendrons, & contre les brigands qui ont osé lever l'étendard de la révolte, & contre ceux qui, sous le masque perfide du patriotisme, ruinent impunément la liberté. Peres de la patrie, défendez-la contre ses ennemis ; fondez d'une main prudente & ferme la profondeur de ses maux, & osez y appliquer des remèdes efficaces : que le sceptre sanglant de l'anarchie soit brisé ; que le regne des loix commencent ; qu'une constitution, fondée sur la liberté & l'égalité, fasse enfin triompher la souveraineté du

peuple sur les débris de tous les intérêts, de toutes les tyrannies & de toutes les passions ». — On ordonne la mention honorable de cette adresse, qui sera insérée au bulletin, affichée & envoyée à tous les départemens. — Bazot demande que les pétitionnaires soient placés sous la sauve-garde de la loi. — Thuriot observe que cette proposition fait injure aux citoyens de Paris, aussi qu'aux pétitionnaires. — La convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que tous les citoyens sont sous la sauve-garde de la loi.

Le comité de législation propose de décréter que l'appel nominal aura lieu sur les questions constitutionnelles, lorsqu'il aura été réclamé par cent membres. Cette proposition est décrétée.

Le comité d'inspection de la salle fait annoncer que des citoyennes s'opposent de fait à l'entrée dans les tribunes réservées aux citoyens des départemens, auxquels les députés donnent des billets ; le prétexte de cette résistance est que la convention n'a pas rendu un décret formel à cet égard. Le comité demande que l'on confirme de nouveau les mesures qu'il a arrêtées, afin que leur exécution ne rencontre plus d'obstacles. Décrété.

Un moment après, des femmes qui avoient pénétré dans le corridor des tribunes réservées, font entendre un grand bruit ; elles poursuivoient un citoyen qu'elles accusoient d'avoir craché sur elles : ce citoyen entre dans l'une des tribunes ; les femmes veulent l'en arracher : un grand nombre de députés lui conseillent de rester ; les grandes tribunes s'ébranlent & lui ordonnent de sortir : il est entré. Cependant Marat, qui venoit d'apercevoir dans l'une des petites tribunes le citoyen Bonneville, connu, avant & depuis la révolution, par des ouvrages où la philosophie marche toujours avec le patriotisme, Marat s'élance au milieu de la salle, & s'écrie que les tribunes privilégiées sont pleines d'espions & de contre-révolutionnaires, témoin Bonneville, espion de Roland. — Lanthenas, ami de Bonneville, Lanthenas qui, de tous nos législateurs, se montre constamment le plus calme, oublie tout d'un coup sa gravité ; le courroux de l'amitié efface sa sagesse ; il s'approche de Marat avec fureur, & l'on ne peut guères imaginer ce que seroit devenu l'ami du peuple, si Lanthenas n'eût pas rencontré d'heureux obstacles.

Le président Isnard, indigné de tant de tumulte, croit devoir révéler à l'assemblée & au peuple le complot tramé par les aristocrates du dedans & les ennemis du dehors, pour perdre la liberté, en faisant dissoudre la convention : il dit que, pour arriver à ce but, les conspirateurs veulent agiter l'assemblée de telle manière que le peuple soit conduit à s'insurger : le mouvement doit commencer par des femmes enrégimentées ; on voudra exterminer ce qu'il y a d'impur dans la convention. Dès-lors plus de représentation nationale ; plus de centre de ralliement ; dès-lors l'anarchie ; & c'est-là le moment qu'attendent nos ennemis pour faire une attaque générale, & profiter de la division des départemens, pour opérer la contre-révolution. Isnard parloit avec force, il développoit une grande vérité ; il termine par ces mots : « pour moi, je saurai braver la mort à mon poste, & je m'écrierai sous les poignards : Dieu, sauves ma patrie, & pardonnez à mes meurtriers, car ils ne savent ce qu'ils font ». — On décrète l'impression & l'affiche du discours du président.

Garnod se présente, au nom du comité des inspecteurs de la salle, pour faire un rapport sur le complot dont le président venoit de parler : malgré les réclamations de Marat, il est entendu ; il dit que plusieurs de ces femmes qui exercent la police en insultant les députés aux entrées de la salle, ont été interrogées au comité ; elles ont déclaré s'être réunies dans la salle des jacobins, sous le titre de *dames de la fraternité*, pour délibérer sur le moyen de faire cesser la

despotisme de la convention qui ose réserver des tribunes pour les citoyens des départemens. — Marat s'écrie que Gamond est un perfide. — Rullu propose de supprimer les tribunes privilégiées. — Le président instruit la convention d'un fait qui vient de lui être rapporté : un citoyen, se trouvant dans les corridors au milieu d'un groupe de dames faisant la police, s'avise de leur demander cauteusement comment elles peuvent faire pour subsister sans travail, tandis que lui, en travaillant beaucoup, a beaucoup de peine à vivre : *ça nous est égal à nous*, répondent les dames, *parce qu'avec un petit mot de billet, nous avons des assignats & quelquefois de l'argent.*

Lassource peint avec énergie la situation critique de la patrie ; il montre aux Parisiens le malheur qui les attend, s'ils ne s'empresent de déjouer les complots ; il leur rappelle, ainsi qu'à tous les François, le sort affreux de la Pologne parragée par les despotes ; il leur fait voir la liberté fuyant l'anarchie, s'éparpillant dans le fédéralisme, & succombant enfin sous la tyrannie.

Marat demande la parole pour répondre, dit-il, à la *pantalonade* du président. — Un membre, dont la profession paroît être l'agriculture, monte à la tribune : « Ce matin, dit-il, comme nous allions à la distribution, Marat se trouva à côté de moi ; il déclamoit contre les Girondins. *les hommes d'état* ; il me regarde & m'adresse ces paroles : *Tu en es un, toi ; tu devrois cependant être patriote ; mais sois persuadé que sous peu le peuple fera justice de toi, ainsi que de tous les autres* ».

« Ce n'est pas moi, dit Marat, qui vous qualifie traitres ; c'est Dumouriez qui vous a imprimé sur le front cette marque indélébile : le seul moyen de prouver que vous ne l'êtes pas, c'est de mettre à prix la tête des Capets rebelles ; c'est de vous mettre ainsi la corde au cou, comme ont fait les patriotes de la montagne en condamnant le tyran. Jusqu'à là, il est impossible qu'il y ait entre eux & vous le moindre rapport ; vous êtes les ennemis déclarés de la liberté & de l'égalité ». — *Oui, oui*, s'écrient les tribunes. — Marat s'éleve ensuite contre les galeries à billets ; il accuse Bonneville d'être l'espion de Roland, l'ami de Fauchet, d'avoir infecté la république de libelles atroces ; il dit que le discours du président étoit concerté avec la *pantalonade* de Gamond ; que les Girondins ont le trésor public, les places & les secrets de l'état à leur disposition, & qu'ils ont tenu long-tems cachés les troubles de la Vendée. — Un membre appuie cette dernière assertion ; il dit que, s'étant présenté à l'ancien comité de défense générale pour faire connoître l'état de la Vendée, deux membres s'étoient moqués de lui, le traitant d'exagéré.

Guadet annonce que, l'avant-dernière nuit, il s'est tenu à la mairie une assemblée de membres des comités révolutionnaires des sections, dans laquelle on a traité de l'arrestation des gens suspects ; « & par hommes suspects, dit-il, l'on entend tous ceux qui n'ont pas une patente de septembre, de février ou du 10 mars ». L'opinant cite un discours prononcé aux jacobins il y a peu de jours, & dans lequel on remarque ces expressions : *Depuis trois mois on nous égorge en détail ; il faut, avant de partir pour la Vendée, exterminer tous les scélérats ; j'ai étudié la convention, elle est en partie composée de scélérats*. Il cite encore ces expressions adressées à des volontaires, en présence de la commune, par le commandant de la section des Sans-Culottes : *Songez bien que vous laissez ici des Rolandins, des Brissotins & des crapauds du Marais*. Jusques à quand, s'écrie Guadet, dormirez-vous ainsi sur le bord de l'abîme ! jusques à quand laisserez-vous au hasard le

sort de la liberté ! Si la fortune fait tout, sans doute vous serez-vous contents d'elle ; mais si vous ne faites rien, comment serez-vous contents de vous-mêmes ? Le mal est dans les autorités constituées de Paris, dans ces autorités anarchiques & avides d'argent, de domination & d'oppression ». L'opinant propose ce projet de décret : 1°. Toutes les autorités constituées dans Paris sont cassées ; la municipalité sera provisoirement, & dans les 24 heures, remplacée par les présidents de sections. 2°. Les suppléans se réuniront à Bourges, & ne pourront entrer en fonctions qu'en vertu d'un décret de la convention, ou d'après la nouvelle certaine de la dissolution. — Le discours & le projet de Guadet occasionnent une grande agitation.

Barrere observe que les mesures de Guadet sont inutiles & dangereuses en ce moment ; que les ennemis du dehors pourront payer un mouvement à Bourges aussi aisément qu'à Paris, & que les aristocrates s'approprient déjà à profiter des mouvemens de Marseille, de Lyon, & des départemens du Gard & de l'Ardèche. Barrere cite ensuite plusieurs rapports qui lui ont été faits sur le complot de dissoudre la convention, en massacrant 22 de ses membres ; il croit les autorités constituées de Paris foibles ou mauvaises ; il dit, du procureur de la commune, qu'il ne connoît pas le civisme de Chaumet, mais qu'il connoît sa qualité de moine.

Sur la proposition de Barrere, & après avoir entendu Cambon, Danton & plusieurs autres, la convention décrète qu'il sera formé une commission extraordinaire de 12 membres pour examiner les arrêtés de la commune de Paris, pris depuis un mois, & recueillir les renseignements que pourront donner les ministres de l'intérieur & des affaires étrangères.

On décrète que les volontaires pour la Vendée seront soldés comme les autres troupes. — La conduite de Kellermann a été trouvée irréprochable ; la convention décrète que ce général n'a jamais cessé de mériter la confiance de la nation ; il commandera, en l'absence de Biron, l'armée destinée à réprimer les rebelles. — Les commissaires envoyés à Bayonne écrivent que nous venons de repousser les Espagnols d'Andaye ; nos troupes ont aussi remporté un avantage près de Saint-Jean-de-Luz.

Seance du dimanche 19 mai.

Cuffine écrit du quartier-général de Weissembourg, le 15 mai, que, comme républicain, il ne voit que la gloire de son pays, & qu'elle sera toujours le but de toutes ses actions ; mais il observe qu'autant il pouvoit être utile dans les armées du Rhin & de la Moselle, autant ses services seroient foibles dans des départemens qu'il ne connoît pas : il annonce qu'il développe ces motifs dans une lettre qu'il adresse au comité de salut public : « Cependant, ajoute-t-il, je pars, pour vous prouver mon obéissance, & je partirai par Paris pour y prendre des notions dont j'ai besoin ».

Les représentans-députés vers la frontière du Nord envoient copie du rapport du général Lamarliere, daté de Lille, le 15 mai : ce général se loue beaucoup du zèle & de l'intrépidité des soldats qui composent nos avant-postes ; toujours nous avons l'avantage, & l'ennemi perd beaucoup d'hommes. Dans la nuit du 14 au 15, nous avons attaqué le poste de Duremont ; les Autrichiens, après quelque résistance, ont démenagé, laissant emporter grand nombre de morts & de blessés. La légion Belge s'est distinguée dans cette affaire ; elle a enlevé les munitions de l'ennemi, & s'est emparée d'un magasin de farines.

(La suite à demain.)